

Cap-Santé, le 21 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 21 janvier 2026 à 19 h 05, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de Portneuf doit élire un nouveau préfet puisque le mandat de M. Bernard Gaudreau a pris fin à la séance extraordinaire du 30 octobre 2025. Par la suite, le mandat a été repris par le préfet suppléant, M. Jean-Claude Léveillé, lequel a pris fin à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025.

Le quorum étant constaté, Mme Josée Frenette, directrice générale de la MRC, agissant à titre de présidente d'élection, résume la procédure à suivre pour l'élection du préfet :

La greffière-trésorière est désignée, en vertu de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) comme présidente de la séance du conseil jusqu'à la fin du processus d'élection du préfet.

Elle désigne pour l'assister, Mme Cindy Beauchemin, greffière-trésorière adjointe, et comme scrutatrice, et M. Jean-Lesard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, comme secrétaire du bureau de vote.

Le préfet est élu, par les membres du conseil, parmi ceux qui sont des maires.

Est considéré mis en candidature un maire dont l'un des membres du conseil en fait la proposition.

La période de mise en candidature est ouverte par la greffière-trésorière.

L'élection du préfet est faite au scrutin secret parmi les candidats qui ont accepté leur mise en candidature.

Chaque maire, à chaque tour, a le même nombre de voix qu'attribue le décret aux membres du conseil, c'est-à-dire que chacun des maires a une voix.

Le candidat élu est celui qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix.

Si aucun membre éligible n'obtient la majorité absolue ou s'il y a égalité à la suite d'un tour de scrutin, la greffière-trésorière a établi des règles visant à réduire, à chaque tour de scrutin, le nombre de candidats.

Ces règles sont les suivantes :

- a) Si aucun membre éligible n'obtient la majorité absolue des voix, un 2^e tour de vote (régulier) sera tenu;
- b) Le membre éligible qui a obtenu le moins de votes valides lors du 1^{er} tour ne peut pas participer au 2^e tour de vote;
- c) Si deux ou plusieurs membres éligibles ont obtenu le même nombre de votes valides, un tour de vote incident est organisé entre ceux-ci, le tout, afin de déterminer lequel ou lesquels seront éligibles au 2^e tour de vote régulier et lequel ne pourra y participer;

- d) Si une égalité survient durant ce tour de vote incident visant à désigner le ou les membres éligibles au 2^e tour de vote régulier, un autre tour de vote incident est organisé, entre ceux ayant obtenu le même résultat, tout en éliminant celui qui a obtenu le moins de voix, et ce, ainsi de suite;
- e) Tout vote exercé en faveur d'un membre non éligible à un tour de vote sera rejeté;
- f) Si aucun membre éligible n'obtient la majorité absolue des voix au 2^e tour, un 3^e tour de vote sera tenu;
- g) Si une égalité des voix persiste lors de trois résultats successifs entre les deux derniers candidats, il y aura tirage au sort entre ceux-ci par la greffière-trésorière, conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9).

Dans le cas d'une candidature unique, le candidat sera automatiquement élu par acclamation.

Le mandat du préfet débute dès sa proclamation par le président d'élection.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre
 Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet
 Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
 Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
 Ville de Neuville, Simon Sheehy
 Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson
 Ville de Portneuf, Mario Alain
 Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon
 Municipalité de Saint-Alban, Raymond Morissette
 Ville de Saint-Basile, Alexandre Dostie
 Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
 Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet
 Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard
 Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne
 Ville de Saint-Marc-des-Carières, Claire Dussault
 Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
 Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance
 Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
 Cindy Beauchemin, greffière-trésorière adjointe
 Valérie Veillette, directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique
 Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

- 4.1 Établissement de la durée du mandat de préfet
- 4.2 Élection du préfet
- 4.3 Nomination du préfet suppléant
- 4.4 Nominations sur les différents comités et commissions
- 4.5 Contrat de service avec M. Mathieu Bergeron – Autorisation de signature

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

- 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (6 règlements)
- 6.2 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif agricole et remplacement d'un représentant des producteurs agricoles
- 6.3 Demande d'appui de la ZIP Les Deux Rives pour un projet de végétalisation des rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la ville de Neuville
- 6.4 Appui de la MRC de Portneuf sur un projet de production d'énergie solaire sur le territoire de la ville de Lac-Sergent et avis de conformité pour la réalisation du projet déposé

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- 8.1 Demandes d'aide financière diverses adressées à la MRC – Adoption des dossiers recommandés
- 8.2 ~~Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)~~
- 8.3 Actions 2026 visant la promotion et le développement du secteur agroalimentaire portneuvois

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 9.1 Service des cadets – Entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et la Sûreté du Québec
- 9.2 Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf – Demande d'aide financière pour la réfection des portières et glissières
- 9.3 Transport adapté – Autorisation de signer la convention d'aide financière provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
- 9.4 ~~Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf – Adoption~~

10. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
11. **AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
12. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **COMITÉ DE TRAVAIL : 4 février 2026 (17 h 30) / SÉANCE ORDINAIRE : 18 février 2026 (19 h)**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CR 001-01-2026

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

D'adopter l'ordre du jour, avec le retrait des points 8.2 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s) et 9.4 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf – Adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

CR 002-01-2026

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 10 décembre 2025 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Dany Bisson et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2025**

CR 003-01-2026

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 22 décembre 2025 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Daniel Cauchon et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 ÉTABLISSEMENT DE LA DURÉE DU MANDAT DE PRÉFET

CR 004-01-2026

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 2 novembre 2025, des dispositions de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, L.Q. 2024, c. 24, laquelle vise, entre autres, à modifier la durée du mandat des préfets élus par cooptation;

CONSIDÉRANT que l'article 210.25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) prévoit que la durée par défaut du mandat du préfet élu par le conseil de la MRC est désormais de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT toutefois que, le conseil d'une MRC peut prévoir, par résolution prise aux deux tiers des voix, que la durée du mandat du préfet est de deux (2) ans et donc que deux préfets se succèdent dans le cadre d'un cycle de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne peut être abrogée et n'est valide que pour un cycle, c'est-à-dire jusqu'à l'élection générale suivante;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de la MRC de Portneuf de se prévaloir des dispositions de l'article 210.25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9);

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf décide qu'une élection supplémentaire au poste de préfet sera tenue à sa première séance suivant de deux (2) ans l'élection du préfet, établissant ainsi le mandat du préfet à deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ÉLECTION DU PRÉFET

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9), notamment les articles 210.26 et suivants;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a informé les membres de l'assemblée du processus électoral;

CONSIDÉRANT que les membres ont été invités à proposer une ou des candidatures au poste de préfet;

CONSIDÉRANT que M. Guy Lachance, maire de la Municipalité de Saint-Thuribe, propose la candidature de M. Mario Alain, maire de la Ville de Portneuf;

CONSIDÉRANT que M. Mario Alain accepte cette proposition;

CONSIDÉRANT que M. Yves Bédard, maire de la Ville de Lac-Sergent, propose la candidature de M. Tommy Lefebvre, maire de la Ville de Cap-Santé;

CONSIDÉRANT que M. Tommy Lefebvre accepte cette proposition;

CONSIDÉRANT que la période de mise en candidature pour l'élection au poste de préfet de la MRC de Portneuf est déclarée close;

CONSIDÉRANT que les membres sont invités à voter et qu'un scrutin secret s'est tenu;

CONSIDÉRANT le dévoilement des résultats de l'élection du préfet par la présidente d'élection à la suite du dépouillement des votes;

EN CONSÉQUENCE, la greffière-trésorière :

PROCLAME ÉLU M. Mario Alain, au poste de préfet de la MRC de Portneuf, pour un mandat d'une durée d'environ deux (2) ans, débutant ce jour, et ce, dès sa proclamation par la présidente d'élection.

4.3 NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

CR 005-01-2026

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que les membres ont été invités à proposer une ou des candidatures au poste de préfet suppléant;

CONSIDÉRANT que M. Cédric Champagne, maire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, propose la candidature de M. Simon Sheehy, maire de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT que M. Simon Sheehy accepte cette proposition;

CONSIDÉRANT que M. Sylvain Ouimet, maire de la Municipalité de Deschambault-Grondines, propose la candidature de M. Jean-Claude Léveillé, maire de la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Claude Léveillé accepte cette proposition;

CONSIDÉRANT que la période de mise en candidature pour la nomination au poste de préfet suppléant de la MRC de Portneuf est déclarée close;

CONSIDÉRANT que les membres sont invités à voter et qu'un scrutin secret s'est tenu;

CONSIDÉRANT le dévoilement des résultats de l'élection du préfet suppléant par le préfet à la suite du dépouillement des votes;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil nomme M. Simon Sheehy, au poste de préfet suppléant de la MRC de Portneuf, pour un mandat d'une durée d'environ deux (2) ans, débutant ce jour, et ce, dès sa nomination.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.4 NOMINATIONS SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS

CR 006-01-2026

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à la nomination des membres pour le fonctionnement des commissions, des comités et des conseils des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT que les représentants du conseil ont manifesté leur intérêt pour faire partie de ces divers comités, commissions et organismes;

CONSIDÉRANT que lors du comité de travail du 20 janvier dernier, les élus ont procédé à la nomination des différents membres pour les postes vacants et les renouvellements de mandats;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le conseil procède aux nouvelles nominations des membres des comités, commissions et des conseils des organismes partenaires comme suit, et ce, pour une période de deux ans :

Comité d'analyse des projets (Programme d'aide à la mise en valeur des territoires non organisés de la MRC) :

- M. Yves Bédard;
- M. Daniel Cauchon;
- M. Claude Duplain.

Comité consultatif d'urbanisme (TNO) :

- M. Marc Ouellet.

Groupe de travail régional pour la mise en valeur des territoires non organisés (TNO) :

- M. Daniel Cauchon;
- M. Claude Duplain;
- M. Guy Lachance.

Comité consultatif agricole (COCAG) :

- M. Alexandre Dostie;
- M. Raymond Morissette;
- M. Simon Sheehy.

Comité de sécurité publique (Loi sur la police) :

- M. Mario Alain (d'office);
- M. Dany Bisson;
- M. Claude Duplain;
- M. Jean-Claude Léveillé;
- M. Sylvain Ouimet.

Commission de l'administration :

- M. Mario Alain (d'office);
- Mme Lise Baillargeon;
- M. Claude Duplain;
- M. Jean-Claude Léveillé;
- M. Simon Sheehy.

Commission de l'aménagement et du développement du territoire :

- M. Mario Alain (d'office);
- M. Dany Bisson;
- M. Claude Duplain;
- M. Tommy Lefebvre;
- M. Pierre Rivard.

Commission du développement social et économique :

- M. Mario Alain (d'office);
- Mme Lise Baillargeon;
- Mme Claire Dussault;
- M. Tommy Lefebvre;
- M. Pierre Rivard.

Commission de l'environnement :

- M. Mario Alain (d'office);
- M. Yves Bédard;
- M. Cédric Champagne;
- M. Tommy Lefebvre;
- M. Raymond Morissette.

Comité d'évaluation de projets – Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

- Mme Claire Dussault;
- M. Pierre Rivard.

Comité d'investissement commun (CIC) :

- Mme Lise Baillargeon;
- M. Simon Sheehy.

Comité d'analyse du Fonds Patrimoine et Culture :

- Mme Claire Dussault.

Comité d'acquisition d'œuvres d'art :

- M. Cédric Champagne.

Forum des élus de la Capitale-Nationale :

- M. Mario Alain;
- M. Simon Sheehy.

Comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis :

- M. Claude Duplain;
- M. Tommy Lefebvre (substitut).

AUTRES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS DE LA MRC

Comité de surveillance de l'entente avec la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) :

- Mme Lise Baillargeon;
- M. Guy Germain;
- M. Jean-Claude Léveillé;
- M. Simon Sheehy.

Conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPQ) :

- M. Raymond Morissette.

Conseil d'administration du Centre d'archives régional de Portneuf (CARP) :

- M. Sylvain Ouimet.

Conseil d'administration de la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) :

- M. Claude Duplain;
- M. Guy Germain;
- M. Tommy Lefebvre;
- M. Jean-Claude Léveillé.

Comité de mise en œuvre du Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) :

- M. Marc Ouellet.

Table de concertation en mobilité durable de la MRC de Portneuf :

- M. Marc Ouellet.

Conseil d'administration de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) :

- M. Tommy Lefebvre.

Comité consultatif régional de la SÉPAQ – Réserve faunique de Portneuf :

- M. Cédric Champagne.

Conseil d'administration de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf (SPJCP) :

- M. Yves Bédard;
- M. Marc Ouellet (substitut).

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) :

- M. Yves Bédard;
- M. Claude Duplain (substitut).

Conseil d'administration du comité Zip Les Deux Rives :

- M. Sylvain Ouimet.

Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent (TCREF) (conseil stratégique) :

- M. Jean-Claude Léveillé;
- M. Simon Sheehy (substitut).

Comité du Réseau local des partenaires de Portneuf du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale :

- M. Mario Alain;
- M. Tommy Lefebvre;
- M. Simon Sheehy.

Comité de suivi de mise en œuvre du Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) de la MRC de Portneuf :

- M. Mario Alain (d'office);
- Mme Lise Baillargeon;
- M. Cédric Champagne;
- M. Simon Sheehy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 CONTRAT DE SERVICE AVEC M. MATHIEU BERGERON – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 007-01-2026

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite retenir les services d'un consultant à titre de chargé de projet pour la mise en œuvre du projet Signature Innovation *La reconquête du Fort Jacques-Cartier et du Manoir Allsopp* (ci-après désigné : le « Projet »), porté par la MRC en partenariat financier avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale, et ce, pour une période de vingt-deux (22) mois;

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement visant l'embauche d'un consultant a été réalisé récemment;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse de ses besoins, la MRC a déterminé que la nature du mandat justifie la conclusion d'un contrat de service;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré afin d'assurer la coordination des étapes prévues à la phase 1 du Projet;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de retenir les services de M. Mathieu Bergeron, consultant, afin d'assurer le mandat de mise en œuvre du Projet, pour un montant de 132 000 \$, plus les taxes applicables, conformément aux termes et conditions stipulés au contrat;

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels soumis aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Sylvain Ouimet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf octroie le contrat de services professionnels de gré à gré pour la mise en œuvre du projet Signature Innovation *La reconquête du Fort Jacques-Cartier et du Manoir Allsopp* à M. Mathieu Bergeron, consultant, selon les tarifs indiqués dans le contrat, pour un montant de 132 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la dépense, totalisant une somme de 132 000 \$, plus les taxes applicables, soit comptabilisée à même le poste budgétaire « Honoraires professionnels » numéro 02 65000 415.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (6 RÈGLEMENTS)

CR 008-01-2026

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro URB-25-09-179 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 14-201 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro 346-25 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 431-25 modifiant le règlement de zonage numéro 314-14 de la Ville de Lac-Sergent;
- règlement numéro 908-25 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 910-25 modifiant le plan d'urbanisme numéro 582-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 909-25 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la direction générale à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE ET REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS AGRICOLES

CR 009-01-2026

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf vient à échéance en alternance au mois de décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf stipule que le mandat des membres occupant les sièges numéros 1 et 3 est venu à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que les sièges numéros 1 et 3 sont occupés par MM. Hugues Denis et Gilles Grandbois, représentants des producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que M. Gilles Grandbois, représentant des producteurs agricoles, est intéressé à voir son mandat reconduit par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que M. Hugues Denis a informé le comité consultatif agricole qu'il ne peut plus siéger à titre de représentant des producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la MRC et conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'UPA de Portneuf a fourni le nom de deux producteurs agricoles intéressés à siéger sur le comité consultatif agricole pour combler le siège numéro 1 devenu vacant à la suite du départ de M. Hugues Denis;

CONSIDÉRANT que l'UPA de Portneuf a également confirmé son accord au maintien de M. Gilles Grandbois à son poste actuel;

Il est proposé par M. Alexandre Dostie et résolu :

QUE le conseil de la MRC renouvelle le mandat de M. Gilles Grandbois à titre de représentant des producteurs agricoles au sein du comité consultatif agricole, selon les modalités apparaissant dans le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf;

QUE la MRC de Portneuf retienne la candidature de M. Christian Hébert afin de combler le poste numéro 1 au sein du comité consultatif agricole de la MRC conformément au règlement constitutif numéro 207.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 DEMANDE D'APPUI DE LA ZIP LES DEUX RIVES POUR UN PROJET DE VÉGÉTALISATION DES RIVES DU FLEUVE SAINT-LAURENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NEUVILLE

CR 010-01-2026

CONSIDÉRANT que l'absence de végétation sur les rives du fleuve a plusieurs impacts négatifs sur l'écosystème fluvial, comme le fait de favoriser l'augmentation de la température de l'eau, favoriser le développement d'espèces invasives comme la Renouée du Japon et, plus généralement, offrir un milieu pauvre en biodiversité;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP Les Deux Rives s'est spécialisé dans la végétalisation des rives sur son territoire d'intervention;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs résidents de la ville de Neuville, sondés lors d'une rencontre dans le cadre du projet de portfolio de

solutions techniques de stabilisation des berges en octobre 2023 réalisé par le Comité ZIP Les Deux Rives, à végétaliser leurs rives;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu de planifier et de proposer la plantation de 3 000 arbustes sur les rives du fleuve sur le territoire de la ville de Neuville, avec l'accord préalable des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT que le projet rejoint les objectifs et les actions du Plan de gestion intégrée régional (PGIR) défini collectivement par la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial, notamment :

- objectif D.2.4 : restaurer des milieux naturels en rives du fleuve sur une longueur de 10 km;
- action 14 : mettre en place des mesures de renaturation des rives;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf avait déjà appuyé un tel projet dans le cadre de sa résolution CR 237-10-2024 et que la ZIP Les Deux Rives sollicite un nouvel appui pour que ce projet puisse se réaliser en 2026;

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

QUE la MRC de Portneuf appuie le projet de végétalisation des rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la ville de Neuville;

QUE la MRC de Portneuf pourra fournir un soutien technique, un partage de connaissances et une assistance afin de rejoindre les riverains concernés par le biais d'une contribution en ressources humaines estimée à 500 \$ pour la participation à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 APPUI DE LA MRC DE PORTNEUF SUR UN PROJET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC-SERGENT ET AVIS DE CONFORMITÉ POUR LA RÉALISATION DU PROJET DÉPOSÉ

CR 011-01-2026

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a lancé le 6 mai 2025, un appel d'offres en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par cet appel d'offres, un producteur indépendant d'énergie renouvelable (Natural Forces), en partenariat avec la Ville de Lac-Sergent et possiblement la communauté Wendat, entend développer un projet d'énergie solaire principalement sur le lot 3 513 886 situé sur le territoire de la ville de Lac-Sergent;

CONSIDÉRANT que le site ciblé par ce projet accueillera un parc solaire composé de panneaux photovoltaïques qui sera relié au réseau de distribution d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres, se terminant le 31 mars prochain, prévoit que le soumissionnaire doit démontrer l'appui du projet par le milieu local qui administre le territoire où il sera déployé;

CONSIDÉRANT que selon les informations fournies relativement au projet déposé dans le cadre de cet appel d'offres, celui-ci n'est pas susceptible d'engendrer d'enjeux particuliers en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et son document complémentaire ne renferment pas d'exigences particulières pour encadrer les installations produisant de l'énergie solaire;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE la MRC de Portneuf appuie la présentation du projet solaire préparé par Natural Forces à Hydro-Québec dans le cadre de cet appel d'offres et signifie, sur la base des informations fournies, que la réalisation de ce projet s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

8.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DIVERSES ADRESSÉES À LA MRC – ADOPTION DES DOSSIERS RECOMMANDÉS

CR 012-01-2026

CONSIDÉRANT que lors de la confection du budget 2026, le conseil a réservé des sommes pour supporter la réalisation de projets à portée régionale;

CONSIDÉRANT que des demandes en regard de deux projets ont été déposées et soumises au comité de travail du 20 janvier dernier pour analyse;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf désirent supporter les projets selon les montants présentés dans le tableau suivant :

Projet	Montant recommandé	Commentaires/ Poste budgétaire
Défi Hivernal de Portneuf – Corporation des courses de chiens attelés de Portneuf	4 000,00 \$	MRC – Commandites 02 62100 970
Marais des neiges – Ville de Neuville	2 000,00 \$	MRC – Commandites 02 62100 970

Il est proposé par M. Marc Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à verser lesdites aides financières accordées à même les postes budgétaires indiqués dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

8.3 ACTIONS 2026 VISANT LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE PORTNEUVOIS

CR 013-01-2026

CONSIDÉRANT que les secteurs agroalimentaire et agrotouristique sont prioritaires pour la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Portneuf on retrouve le regroupement d'entreprises agroalimentaires « Portneuf, Culture de saveurs » et qu'il s'agit d'un élément fort important dans la mise en oeuvre du Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il est bénéfique pour la région de promouvoir et de développer le secteur agroalimentaire et le regroupement « Portneuf, Culture de saveurs »;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, certaines actions sont planifiées pour l'année 2026 (placements publicitaires, rédaction d'infolettres, séances photos, promotion de l'approvisionnement local dans le secteur de la restauration portneuvoise, accueil de formations, carte promotionnelle, etc.);

CONSIDÉRANT que le budget nécessaire pour la réalisation de ces actions est estimé à 26 500 \$ et que des sommes sont prévues au budget de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 aux fins de la promotion et du développement du secteur agroalimentaire portneuvois;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf investit aussi des sommes pour soutenir la promotion et le développement de « Portneuf, Culture de saveurs » et du secteur agroalimentaire portneuvois, notamment un montant de 5 500 \$ pour l'édition 2026 de la carte promotionnelle Portneuf, Culture de saveurs et la production de panneaux en alupanel avec le logo de Portneuf, Culture de saveurs;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil autorise un investissement monétaire de 21 000 \$ pour diverses actions visant la promotion et le développement de « Portneuf, Culture de saveurs » et du secteur agroalimentaire portneuvois;

QUE le conseil autorise l'octroi des contrats et l'achat des publicités visant la promotion et le développement de « Portneuf, Culture de saveurs » et du secteur agroalimentaire portneuvois et que M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer les contrats et à effectuer les dépenses;

QUE lesdites dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 2026 « FRR – Promotion agrotourisme/PDTAB ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 SERVICE DES CADETS – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE PORTNEUF ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CR 014-01-2026

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a offert aux municipalités locales de la MRC de Portneuf de bénéficier des services de quatre (4) cadets pour l'été 2026, et de partager les coûts entre la MRC (45 %) et la Sûreté du Québec (55 %);

CONSIDÉRANT que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix, et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT qu'aux étés 2024 et 2025, la MRC de Portneuf a eu l'opportunité de bénéficier du travail de cadets, ce qui a permis une bonne couverture pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf est intéressé à reconduire l'entente pour la période estivale 2026, et désire avoir accès à nouveau aux services de quatre (4) cadets afin d'avoir une bonne couverture pour les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec offre aux MRC participantes de prolonger le travail des cadets, aux frais des MRC, jusqu'au 30 septembre, par des heures bonifiées au taux horaire de 38 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 33 600 \$ a été prévu à cet effet au budget 2026 de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adhère à l'entente proposée par la Sûreté du Québec, pour les services de quatre (4) cadets à l'été 2026, desservant l'ensemble des municipalités locales de la MRC de Portneuf, pour un montant maximal de 33 600 \$, incluant 78 heures supplémentaires à 38 \$/heure;

QUE M. Mario Alain, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC ladite entente de service des cadets;

QUE ladite dépense de 33 600 \$ soit comptabilisée au poste budgétaire « Service des cadets » numéro 02 21000 451.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 VÉLOPISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DES PORTIÈRES ET GLISSIÈRES

CR 015-01-2026

CONSIDÉRANT que les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier ont conjointement mandaté la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf inc. pour la gestion du Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf (ci-après nommé la « Vélopiсте Jacques-Cartier/Portneuf ») sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que la Direction générale de la Vélopiсте a informé les directions des 2 MRC partenaires qu'il était nécessaire de rendre la piste cyclable plus sécuritaire aux abords des plus gros fossés et de remplacer les 48 portières restantes sur le tronçon de la Vélopiсте, dont 38 sont situées dans la MRC de Portneuf et 10 dans la MRC de La Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux pour les glissières et l'installation de nouvelles portières sont estimés à :

Glissières : 14 590 \$ + 68 645 \$ (1 430,10 \$/portière) = 83 235 \$.

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts se fera selon la position des infrastructures sur le territoire du corridor de la Vélopiсте :

MRC Portneuf : 70 % glissières (10 213 \$) + 38 portières (54 344 \$) = 64 557 \$;

MRC Jacques-Cartier : 30 % glissières (4 377 \$) + 10 portières (14 301 \$) = 18 678 \$;

CONSIDÉRANT qu'une telle demande peut être financée à même le Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État, et que la MRC désire supporter financièrement la réalisation de ces travaux de sécurité;

CONSIDÉRANT que la Véloprise, en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable ont déjà financé les travaux de 20 autres portières;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise une aide financière maximale de 64 557 \$ pour la réalisation des travaux de sécurité et de remplacement des portières situées sur son territoire dans le corridor de la Véloprise;

QUE la dépense soit assurée par le Fonds de mise en valeur des terres publiques de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 TRANSPORT ADAPTÉ – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

CR 016-01-2026

CONSIDÉRANT que le MTMD a fait parvenir à la MRC, le 22 décembre 2025, un projet de convention d'aide financière maximale au montant de 957 639 \$ à titre de contribution de base pour les années 2025, 2026 et 2027 pour l'exploitation de services en transport adapté dans le cadre du *Programme de soutien au transport adapté (PSTA)*, volet 1, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT que ce projet de convention doit être signé et retourné dans les plus brefs délais afin d'obtenir l'aide financière;

Il est proposé par Mme Claire Dussault et résolu :

QUE le conseil autorise le préfet, M. Mario Alain, et la directrice générale, Mme Josée Frenette, à signer ladite convention;

QUE copie de cette entente signée soit transmise à la Corporation de transport régional de Portneuf pour assurer les suivis administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION

Le point a été retiré de l'ordre du jour, considérant la non-réception des documents permettant l'adoption de la résolution.

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

M. Mario Alain mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Mario Alain mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Mario Alain mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Mario Alain mentionne qu'une rencontre de la commission temporaire a eu lieu récemment afin de traiter certains dossiers.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Mario Alain mentionne qu'une rencontre du comité aura lieu prochainement.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Mario Alain mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Mario Alain mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Simon Sheehy invite la population à participer à l'événement *Marais des neiges* qui se déroulera à la Réserve naturelle du Marais Léon-Provancher le 31 janvier prochain de 17 h à 21 h.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

13. COMITÉ DE TRAVAIL : 4 FÉVRIER 2026 (17 H 30) / SÉANCE ORDINAIRE : 18 FÉVRIER 2026 (19 H)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 017-01-2026

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 55 sur la proposition de M. Jean-Claude Léveillé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Mario Alain, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le préfet,

La greffière-trésorière,

Mario Alain

Josée Frenette